

## **Communiqué de presse**

Londres, 4 mai 2017

Société Générale et la Libyan Investment Authority (LIA) annoncent avoir signé un accord transactionnel mettant un terme au litige opposant les deux parties à propos de cinq transactions financières souscrites entre 2007 et 2009, et qui ont fait l'objet d'une procédure devant une juridiction civile anglaise (the High Court of Justice of England and Wales).

Les termes de cet accord sont confidentiels.

Société Générale souhaite exprimer ses regrets quant au manque de prudence observé par certains de ses collaborateurs.

Société Générale présente ses excuses à la LIA et espère que la Libye pourra rapidement surmonter les difficultés auxquelles elle fait face actuellement.